

• (3.10 p.m.)

Si nous adoptons cet amendement, nous irions à l'encontre des vœux exprimés par le Parlement, pour ce qui est du passé ou de l'avenir, et je ne crois pas que ce soit le désir de la Chambre. Les députés estiment, je pense, que la Chambre doit être libre d'assigner des fonctions particulières à des ministères donnés dans le cadre de leurs lois constitutives même si ces fonctions concernent, dans une certaine mesure, la pollution, sa prévention et son élimination, plutôt que de confier un pouvoir absolu à un seul ministre dans ce domaine. Le bill à l'étude a manifestement ceci pour objet: comme la pollution est le premier souci du Parlement, à moins qu'il ne soit décrété qu'elle relèvera de quelque autre ministère, elle relèvera du nouveau ministre de l'environnement. A mon avis, pareille disposition rend la Chambre entièrement libre de soustraire des secteurs précis à l'autorité générale là où elle estime la chose nécessaire. Voilà pourquoi le gouvernement ne voudrait pas appuyer le présent amendement.

M. Rose: Monsieur le président, les observations du président du Conseil du Trésor sont intéressantes. J'appuie l'amendement, car il me semble qu'un des problèmes auxquels nous faisons face, en tant que Canadiens, c'est de lutter contre la pollution, cette force sinistre: si nous ne l'enrayons pas, elle nous détruira tous. Les observations du ministre sur les parlements de demain sont intéressantes. Nous sommes nombreux à nous inquiéter au cas où notre avenir pourrait être limité. Il le sera à moins qu'activement, positivement et impitoyablement, nous n'agissions pour résoudre le problème. La lutte contre la pollution n'a pas été entière du fait que les responsabilités en matière de contrôle de la pollution sont réparties entre plusieurs niveaux de gouvernement, c'est-à-dire fédéral, provincial et, bien entendu, municipal. Par ailleurs, la responsabilité est répartie entre tellement de départements aux échelons fédéral et provincial que la poursuite des délinquants et la correction des abus est extrêmement difficile.

Ceux d'entre nous que la question intéresse, souhaitent que l'intention du gouvernement soit de faire du titulaire du nouveau ministère l'autorité suprême au pays dans la lutte contre la pollution. Nous nous attendions à ce qu'il soit un véritable tsar en matière de pollution. Le public, je crois, se préoccupe de la lutte contre la pollution. Pour tenir compte de cette inquiétude justifiée, il me semble que nous devons conférer au ministre le pouvoir dont il a besoin pour combattre la pollution à tous les niveaux. L'idée d'un tsar dans la lutte contre la pollution n'est-elle qu'un trompe-l'œil? Sinon, pourquoi ne pas lui donner l'autorité nécessaire pour attaquer la pollution à tous les niveaux?

M. Baldwin: Monsieur le président, je serai bref. J'appuie l'amendement sans réserve. Dans le passé, le gouvernement a tergiversé en ce qui concerne la pollution. Cette question a remplacé la vertu: tout le monde est en faveur, tant que les sacrifices ne sont pas trop grands. Telle a été l'attitude du gouvernement, notamment dans le bill sur les ressources en eau du Canada.

Le député qui a proposé l'amendement me paraît avoir bien défini le problème. Nous constatons que l'autorité

[L'hon. M. Drury.]

dans ce domaine est partagée. Je sais que d'après le président du Conseil du Trésor, le Parlement en a décidé autrement. Le Parlement en a décidé autrement à tort. L'amendement vise à corriger la situation et il ferait de la pollution une question indépendante confiée à un seul ministre. En fait, je crois que la pollution devrait être à l'ordre du jour d'aujourd'hui de la conférence fédérale-provinciale.

Une voix: Elle y est.

M. Baldwin: Quelqu'un dit qu'elle y est. Comment le savons-nous?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, j'avais prévu qu'on me demanderait pourquoi le ministre des Pêches et des Forêts est absent. La vérité est qu'il se trouve actuellement à la conférence fédérale-provinciale pour y traiter de la pollution.

M. Baldwin: Évidemment, il y est pour traiter de la pollution, mais est-il en train de prier instamment les gouvernements provinciaux de convenir avec le gouvernement fédéral que la direction de la lutte contre la pollution qui menace toute l'humanité et tous les citoyens de notre pays devrait relever d'une administration unique? Les problèmes de pollution qui vont continuer de nous assaillir pendant encore longtemps au Canada, sont les mêmes que tous les peuples du monde auront à résoudre. Néanmoins, nous avons vu le gouvernement tergiverser vis-à-vis de cette question. Le ministre peut bien parler de pollution; tout le monde aime entendre parler de lutte à la pollution. Mais qu'est-ce que le gouvernement va faire pour l'enrayer? Le comité étudie maintenant un amendement sensé que j'appuie de tout cœur. J'espère que les paroles modérées que j'ai prononcées inciteront quelques représentants du gouvernement à appuyer aussi cet amendement.

M. Harding: Monsieur le président, puis-je poser une question au président du Conseil du Trésor? Pourquoi a-t-il soustrait de façon expresse les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon à la compétence du nouveau ministre?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, la réponse c'est que nous n'avons pas expressément soustrait les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon à la compétence du ministre en ce qui a trait à la pollution.

M. Harding: Monsieur le président, bien que le gouvernement semble résolu à rejeter l'amendement, puis-je dire ceci? J'ai l'impression qu'il affectera d'ignorer l'essor économique du Nord et court-circuitera les problèmes d'environnement de cette région. Je pense qu'il n'y a aucun doute là-dessus; et les habitants de la région le savent. Depuis des années, bien des problèmes d'environnement du grand Nord ont été méconnus et c'est pourquoi il n'y a aujourd'hui aucun règlement relatif à l'usage des terres destiné à réglementer le développement économique actuel. Des règlements pourraient être mis en vigueur plus tard, il est vrai. A mon avis, ne pas faire relever de la nouvelle loi une des régions les plus vulnérables de notre pays, c'est désastreux. D'autre part, si l'intention est d'inclure la région, rendons la chose abso-